

Post-Formation et Supervision d'enseignants de yoga

AYAM

ZA La Roque Forcade

13720 Belcodène

Vanessa Brouillet 06 18 03 02 65

ayam.trans.formation@gmail.com

Faire fleurir et se laisser fleurir

Enjeux et finalités : pourquoi un lieu de supervision

La supervision est une pratique répandue et obligatoire dans tous les métiers d'accompagnants : thérapeutes, coachs, psychologues, travailleurs sociaux, consultants... Les métiers de l'accompagnement et de la transmission surtout quand ils viennent toucher l'être humain dans son parcours identitaire et sa capacité de transformation deviennent des métiers de la relation d'aide à manier avec la délicatesse et la précaution inhérente au sujet humain.

Le métier d'enseignant de yoga, relativement nouveau dans les pays occidentaux doit à la fois s'adapter aux demandes et contraintes du monde complexe dans lequel nous évoluons tout en gardant la puissance de transformation, voire de libération que l'outil yoga a permis depuis sa création dans un contexte bien différent.

En réalité nous, enseignants de yoga, ne sommes pas des profs de sports, nous ne sommes pas des thérapeutes, nous ne sommes pas non plus des copains, nous sommes des accompagnants qui utilisons une technique puissante, aiguisée comme la lame d'un couteau à double tranchant, qui agit sur toutes les dimensions de l'être entre **corporalité, humanité, intimité, et spiritualité**. La frontière entre la posture juste et la posture inadaptée est très fine, que ce soit pour soi-même ou pour l'autre.

Nous sommes souvent mal armés pour accueillir les questionnements inévitables qu'amènent l'exercice de la transmission en tant que métier avec le temps. Que ce soit des questions relationnelles, pédagogiques, organisationnelles ou budgétaires, un monde nouveau s'ouvre avec la pratique professionnelle. La responsabilité déontologique amène l'envie de clarifier et démêler les questionnements et zones de tension afin d'accompagner les personnes au mieux et de développer son activité de façon cohérente. Nous sommes amenés à développer nos compétences en permanence en même temps que notre réflexion sur la façon de transmettre le yoga.

C'est avec la conscience que cette pratique est très nouvelle dans le champ professionnel du yoga mais s'impose comme indispensable pour tirer la profession vers le haut que nous proposons cette aventure de post-formation pour les enseignants.

Et concrètement, la supervision, qu'est-ce que c'est ?

Un espace pour élaborer avec un spécialiste du métier et entre pair les différentes dimensions du métier, pour le faire évoluer en art, et le rendre le plus nourrissant possible pour soi et les autres, à savoir :

- **RESSOURCES et DEVELOPPEMENT** : Besoin structurer et développer ses compétences, Mettre en cohérence la matière transmise (le yoga) avec la façon dont le métier et le business se structure. La posture du superviseur s'appuie sur son expérience du métier d'enseignant de yoga et de la capacité à créer une école. Il connaît et/ou a probablement vécu des étapes similaires à l'enseignant en développement professionnel et connaît également les fondamentaux du yoga pour les mettre en cohérence avec les formes de transmission proposées. Besoin d'améliorer son geste, ses ajustements, sa pédagogie, structurer un cours, une année.

- **SOUTIEN** : Besoin de pouvoir aborder les difficultés qui font douter de ses compétences, pour nourrir ou retrouver sa sécurité ontologique.

- **DEONTOLOGIE et RELATIONS** : Besoin de comprendre ce qui se joue entre les personnes (élèves, équipe, concurrence...), aligner vision, valeurs et actes, questionner le cadre et la déontologie, mais aussi l'éthique personnelle.

- **RESOLUTION** : Besoin de résoudre des problématiques, des difficultés relationnelles ou techniques rencontrées avec des élèves ou nos pairs.

- **ELEVATION** : Besoin de questionner le sens, les valeurs, la vision de notre métier, la relation avec le grand tout et l'infiniment intime, de remettre du spirituel dans le matériel.

Quelques exemples ...

Dans lesquels la supervision peut être utile

- Le développement professionnel, cadre juridique, type de contrat, gestion d'équipe, abonnements, tarifs ...
- L'intégration d'une posture juste dans son métier, et les relations avec les élèves
- La Pédagogie, la structuration d'un cours, d'une année
- Les gestes techniques, ajustements avancés
- La réflexion éthique et le positionnement déontologique.

Mais encore :

Comment les interactions que nous vivons résonnent pour nous avec notre propre histoire ? Comment nos mots et nos gestes sont-ils reçus par les autres ? Quelle attitude adopter dans telle ou telle situation ? Comment accompagner au mieux ? Comment structurer son métier ? Comment poser son cadre ? Qu'est-ce qu'un cadre juste et souple mais sécurisant en même temps ? Comment continuer à nourrir sa pratique et à trouver du sens dans son métier ? Comment prendre soin de soi tout en donnant le meilleur aux autres ?

Public

La supervision en groupe s'adresse aux enseignants de yoga diplômés, débutants ou expérimentés, indépendant ou au sein d'une école, souhaitant développer leurs compétences et leur métier en analysant leurs pratiques avec un superviseur et d'autres enseignants expérimentés.

Critères d'entrée dans le groupe de supervision

- ✓ Une pratique professionnelle ou en démarrage d'activité,
- ✓ Une formation quelle que soit l'école
- ✓ Un lieu thérapeutique pouvant être activé à tout moment,
- ✓ Avoir un entretien avec la superviseuse

Fréquence et Engagement

La fréquence est d'une journée tous les 2 mois pour un groupe de 10 personnes maximum, soit 4 journées par an. L'engagement sur une année est demandé. Vous pouvez rejoindre le groupe à tout moment en vous engageant pour 4 séances.

Horaires :

8h pratique partagée

9h15 accueil café

9h30 - 18h Supervision

Lieu : Luynes - Batisse Ikigai

Déjeuner sur place possible sur réservation (9,50€). Possibilité de dormir sur place.

Chacun a une place qui lui est réservée et paie pour celle-ci, qu'il soit présent ou qu'il ait fait le choix de ne pas venir.

Participation 150€ttc/jour (ht si vous êtes assujettis à TVA) Le 1^{er} engagement se fait sur 4 séances. L'ensemble des chèques est remis au superviseur qui en encaisse un à chaque séance. Si la personne souhaite prolonger son engagement elle devient membre permanent. Elle peut quitter le groupe en l'annonçant au plus tard au cours de la séance qui précède son départ. Si une personne est absente lors d'une journée, celle-ci est considérée comme due.

Matière et processus

Le Groupe de supervision travaille à partir de situations apportées par les participants. Les outils de l'intelligence collective sont au cœur du processus afin de permettre à chacun d'être en travail même en

traitant le sujet des autres. Chaque sujet est traité grâce un processus proposé par le superviseur choisi par le porteur du sujet.

Dates

Lundi. 6 novembre
Lundi 18 décembre
Lundi 12 février
Vendredi 19 avril
Lundi 17 juin

Vanessa Brouillet

Fondatrice de l'école de yoga Yama au début des années 2000 puis de l'école de formation d'enseignant Ayam en 2015, Vanessa a su transformer les défis imposés par la crise sanitaire en partageant le capital social de l'école avec les enseignants de son équipe ayant traversé toutes les aventures de la transformation par l'intelligence collective pour créer en 2021 une (véritable) entreprise libérée. Cette aventure est au cœur de l'expérience de l'école, un yoga en soi, largement aussi nourrissant que la pratique sur le tapis. Avec deux sites et une antenne à Paris, 20 enseignants dont 11 associés et plusieurs centaines d'élèves Yama continue un développement organique et cohérent qui incarne, par sa structure même, le yoga, mais surtout continue de nourrir profondément ceux qui y travaillent. Outre la formation, AYAM a développé un espace dédié à l'accompagnement des personnes et des organisations qui souhaitent développer des processus régénératifs à la fois pour eux-mêmes, pour leurs organisations (/leurs relations) mais aussi pour la Planète. Ce sont les accompagnements que Vanessa propose sous le nom de TRIPLE ECOLOGIE. AYAM permet aux outils du yoga de devenir des moyens d'action concrète dans la société civile pour construire un monde plus cohérent, basé sur une expérience intérieure vivante et alignée.

Règles de fonctionnement du groupe de supervision

Les règles du groupe sont instituées pour offrir un cadre protecteur à chaque membre du groupe afin de lui permettre de libérer sa puissance personnelle. Il s'agit d'un contrat relationnel entre superviseur et participants pouvant donner lieu à des ajustements après régulation. Elles sont égales entre elles et peuvent faire l'objet d'une confrontation par les membres du groupe ou le superviseur. Ce cadre a également comme objectif de servir de modélisation pour le coaching d'équipe.

1 – REGLE D'ASSIDUITE ET DE PONCTUALITE Chacun s'engage à être présent pendant les journées de supervision. A son arrivée dans le groupe, chaque personne s'engage pour 5 journées consécutives. A la fin de ces 5 journées, la personne peut faire le choix de quitter le groupe ou de continuer au sein du groupe de supervision, l'engagement est alors permanent. Pour quitter le groupe il suffit d'annoncer son départ à la séance précédente. Chaque absence ou retard prévu devra faire l'objet d'une information au groupe. La personne absente s'informe de ce qui s'est passé. En cas d'absence, la journée de supervision est due. Cette règle est là pour renforcer les frontières du groupe et faciliter l'inclusion et l'engagement

2 - REGLE DE CO-RESPONSABILITE Chacun est partie prenante dans la réussite de ses objectifs. Cette règle est là pour limiter la relation fusionnelle entre le superviseur et les membres du groupe. En cas d'absence à une journée chacun s'informe de ce qui s'est passé dans la journée.

3 – REGLE DE REACTIVITE ET DE RESTITUTION Chacun s'engage à dire ce qui lui convient ou pas à propos du contenu et du processus. Cette règle est là pour éviter les non-dits ou les secrets dans le groupe sur son fonctionnement. Elle permet, alors, de les traiter, d'avancer et de favoriser l'inclusion et la réintégration de l'énergie.

4 - REGLE DE CONFIDENTIALITE ET DE DISCRETION Chacun s'engage à ne pas nommer ses élèves ou ses pairs extérieurs et à ne pas faire état ou utiliser à l'extérieur du groupe des situations vécues par les membres du groupe. Chacun peut communiquer sur son vécu ou sa progression pédagogique. Cette règle permet de se sentir en confiance et traiter des situations professionnelles difficiles.

5 - REGLE DE NON-DEVALORISATION Ce groupe est un lieu d'expérimentation et d'apprentissage. Chacun a le droit de ne pas savoir avant de savoir, et de ne pas comprendre avant de comprendre.

Chacun s'engage à la vigilance sur son attitude vis à vis des autres membres du groupe afin de favoriser la pédagogie blanche.

Règles largement inspirées du modèle créé par Nicolas Shilfarth et Serge Eskenazi de [JBS](#), formateurs et superviseurs de coachs.